



Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2023

Le 28 mai 2023 à 15 heures 12, début de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association Sens Ludique à Saint-Martin-du-Tertre (89).

28 membres présents ou représentés sur les 47 membres de l'association, représentant 100 voix sur 119, soit 84% des voies. Cf émargement.

L'association est composée de 8 membres actifs et 39 membres individuels.

Le président de séance rappelle que l'Assemblée Générale Extraordinaire est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- **Rapports du Conseil d'Administration,**
- **Présentation des résultats de l'exercice 2022,**
- **Approbation du prévisionnel 2023,**
- **Montant des cotisations,**
- **Mandations des demandes de subventions,**
- **Renouvellement des administrateurs**

1ère délibération : rapport moral du Président

Lecture du rapport moral 2022 par le président

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2ème délibération : présentation des résultats de l'exercice 2022

Présentation du rapport financier et du budget réalisé 2022.

Voir annexe.

Au 31/12/2022 les comptes de l'association étaient créditeurs de 221,98 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3ème délibération : approbation du prévisionnel 2023

Présentation du budget prévisionnel 2023.

Voir annexe.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4ème délibération : Montant des cotisations

Maintien des tarifs de la saison précédente.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5ème délibération : mandations des demandes de subventions

Simon Fournel est mandaté par l'assemblée pour faire les demandes de subventions.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

6ème délibération : renouvellement des administrateurs

1 membre sortant :
Philippe Cappeli, ne se représente pas
1 candidature :
Roméo Lombardo a été élu

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 40.

Simon FOURNEL, Président



Philippe CAPELLI, Secrétaire de de séance

